

MESSAGER DE TAHITI

Journal officiel des Etablissements français de l'Océanie

PARAISANT TOUS LES JEUDIS A 3 HEURES DU SOIR

Matabiti 32. — N° 22.

TE VEA NO TAHITI

Mahana maha 31 me 1883.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance) :
 Un an 48 fr.
 Six mois 24 »
 Trois mois 12 »
 Un numéro : 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (au comptant) :
 Les 20 premières lignes 30 c. la ligne.
 Au-dessus de 20 lignes 25 »
 Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Décision dans la prime sur les traites du Trésor. — Arrêté relatif aux traites du Trésor versées à la Caisse agricole; — ajoutant à la nomenclature des objets exonérés du droit d'octroi de mer; — créant deux nouveaux emplois d'agents du service des contributions. — Nominations. — Approbation d'allocations indigènes. — Ordes suspendant des fonctions un chef indigène; — portant remboursement de frais d'arrestation, etc. — Cessation et reprise de fonctions. — Cérémonie des poudres. — Vérification des listes des contribuables. — Elections à la chambre de commerce. — Avis administratifs.

PARTIE NON OFFICIELLE. — La plume à Océana. — L'écluse du 6 mai 1883. — Une page de la Tour-d'Auvergne. — Le « Grand Kaitera » de l'Aniaki. — Puits divers. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Annonces. — Observations météorologiques.

PARTIE LITTÉRAIRE. — Histoire d'Alabéti (suite).

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur;
 Le Conseil d'administration entendu,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Les traites du Trésor sur le caissier-payeur central dont le trésorier pourra disposer seront versées à la Caisse agricole contre remboursement.

Cet établissement en paiera la prime au taux fixé par notre décision de ce jour, soit 1/2 0/0.

Art. 2. La Caisse agricole disposera de ces traites en faveur du public, soit directement, en les passant à ordre, soit par l'intermédiaire de ses correspondants, en tirant sur eux-ci pour la valeur des traites prises au Trésor et octroyées à leur ordre.

La répartition en sera faite par le comité directeur de l'établissement, qui fixera la quotité de la prime, sans que jamais celle-ci puisse être au-dessous de 1/3 0/0.

Art. 3. Ces traites seront délivrées contre remboursement en billets de la Caisse agricole et du Trésor, ou en numéraire français.

Art. 4. Les demandes de traites seront adressées au directeur de la Caisse agricole quatre jours avant le départ du courrier pour San Francisco. Elles seront examinées par le comité directeur de cet établissement dans les vingt-quatre heures. Les traites adjudgées seront remises aussitôt après.

Dans l'intervalle de deux courriers, les demandes qui pourront être faites à l'occasion d'un départ extraordinaire seront vérifiées dans les vingt-quatre heures, si d'ailleurs la Caisse agricole a les moyens d'y faire droit.

Art. 5. Un avis inséré au journal officiel, en temps opportun, indiquera la quantité de traites que l'établissement pourra céder au départ de chaque courrier régulier.

Art. 6. Les dispositions du présent arrêté seront immédiatement appliquées.

Art. 7. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et publié partout où besoin sera et soumis à l'approbation du Ministre.

Papeete, le 26 mai 1883.

F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'Intérieur,

Par le Gouverneur :
 Le Directeur de l'Intérieur,
 GERVILLER, RÈCHE.

F. DES ESSARTS.

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu la décision de ce jour réglant le taux de la prime sur les traites du caissier-payeur central du Trésor;

Considérant que le manque d'établissements de crédit sur la place de Papeete est un obstacle au développement de l'industrie et du commerce, qu'il prive du moyen de remises sur la métropole;

Considérant qu'en l'absence d'une banque, il importe d'utiliser la Caisse agricole pour la protection d'intérêts qui se lient étroitement à ceux de l'agriculture; que déjà cet établissement délivre des traites sur un correspondant en France; qu'il se trouve dès lors plus à même de connaître les besoins de la place et peut, par suite, répartir plus équitablement les traites au prorata des besoins de l'industrie et du commerce;

Vu la dépêche ministérielle du 20 juillet 1877;

Visu les arrêtés des 22 décembre 1876 et 27 février 1883 portant organisation de la Caisse agricole;

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu la loi du 30 janvier 1867 sur les pouvoirs des Gouverneurs et Commandants des colonies en matière de taxes et de contributions;

Vu les arrêtés locaux des 18 juillet 1874 et 16 février 1881 déterminant les articles exonérés des droits d'octroi de mer et ceux qui y sont soumis;

Visu les articles 37 et suivants du décret du 20 novembre 1882 sur le service financier des colonies;

Sur le rapport du Directeur de l'Intérieur;

Après délibération et vote du Comité des finances et sous réserve de l'approbation ministérielle;

Le Conseil d'administration entendu,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Sont ajoutés à la nomenclature des objets exonérés du droit d'octroi de mer, en vertu des arrêtés locaux des 18 juillet 1874 et 16 février 1881, les articles suivants, savoir :

Les robes et toques des magistrats, greffiers et huissiers des tribunaux.
Les uniformes militaires, ainsi que les objets d'armement et d'équipement réglementaires destinés à des officiers ;
Les insignes des fonctionnaires de l'ordre civil.

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 26 mai 1883.

F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'Intérieur,
GERVILLE-RÉACHE.

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,
Attendu que les crédits délégués au Directeur de l'Intérieur pour les dépenses du service Colonial, chapitre IV : *Frais de voyage*, etc., exercice 1883, sont épuisés ;

Vu l'article 6 du décret du 20 novembre 1882 ;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'Administration entendu,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Un crédit provisoire de deux mille francs est ouvert au Directeur de l'Intérieur pour couvrir les dépenses du service Colonial, chapitre IV susvisé, exercice 1883.

Art. 2. Ce crédit sera annulé à l'arrivée des ordonnances directes de délégation.

Art. 3. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Messageur* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 26 mai 1883.

F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'Intérieur,
GERVILLE-RÉACHE.

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu l'article 2 du décret du 31 juillet 1855 ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 1883 créant deux emplois d'agents du service actif des contributions indirectes à Tahiti ;

Considérant que le cadre fixé par cet arrêté est insuffisant pour assurer le service ;

Vu l'urgence ;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'Administration entendu ;

Sauf ratification du Comité des finances,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Il est créé deux nouveaux emplois d'agents du service actif des contributions indirectes à Tahiti, dans les conditions de l'arrêté du 25 janvier 1883 susvisé.

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 26 mai 1883.

F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'Intérieur,
GERVILLE-RÉACHE.

Par décision du Gouverneur en date du 26 mai-courant, prise sur la proposition du Directeur de l'Intérieur, le sieur Schmidt (Louis) a été nommé agent de 3^e classe du service actif des contributions à Tahiti.

Par décision du Gouverneur en date du 17 mai, prise sur la proposition du Directeur de l'Intérieur, ont été nommés desservants des églises indiquées ci après, les missionnaires dont les noms suivent :

Eglise de Papeete.....	M. Collette (Gilles).
— d'Arue.....	M. Martin (Joseph).
— de Hanapi.....	M. Eich (Joseph).
— de Mataiea.....	M. Béchu (Michel).

Par décision du Gouverneur en date du 26 mai ont été nommés membres de la commission chargée de l'organisation et de la direction des réjouissances publiques, à l'occasion des fêtes du 14 juillet prochain :

MM. Cardella, président du Conseil colonial, *président* ;
Poroi, vice-président du Conseil colonial ;
Mariel, directeur de l'artillerie ;
Jules, directeur de l'arsenal ;
Robert, chef du service des ponts-et-chaussées.

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu l'article 1^{er} de la loi du 6 avril 1866 sur les conseils des districts ;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur,

DÉCIDE :

Sont approuvées les élections des députés, conseillers titulaires et conseillers suppléants dont les noms suivent, des districts d'Anatouu et de Raïrua (île Raïvavae) :

Te Raitira manu anai toru, Tavana no te mau fenua farani i Oeania,

I te hio raa i te irava i no te ture no te 6 no eperera 1866 i nia i te mau Apoo raa matainaa ;

No te ani raa a te Faalerehau o te fenua nei,

TE FAATAA NEI :

Te faatia hia nei te maiti raa i na iriti ture, i na toopae matainaa e i na toopae taurua, tei faatia hia te loa i haru nei, no na matainaa ra o Anatouu e Raïrua (Raïvavae) :

Elections du 14 décembre 1883 — Maiti raa i te 14 no titema 1883.

DISTRICT D'ANATOUU — TE MATAINAA RA O TE ANATOUU.

Député — Iriti ture.

Tebahu.

Conseillers titulaires — Mau toopae matainaa.

Bahai,

Tauri,

Tiari.

Conseillers suppléants — Mau toopae mono.

Topi,

Pu,

Teopi,

Teburu,

Tiara.

DISTRICT DE RAÏRUA — MATAINAA RA O RAÏRUA.

Député — Iriti ture.

Tehepauri.

Conseillers titulaires — Mau toopae matainaa.

Pusa,

Rautahi,

Tataineu.

Conseillers suppléants — Mau toopae mono.

Teava,

Marino,

Taurahi,

Harira,

Taara.

Papeete, le 16 mai 1883.

Papeete, le 16 me 1883.

F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'Intérieur,
GERVILLE-RÉACHE.

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Sur l'avis de M. le capitaine de l'*Orokena* et la proposition du Directeur de l'Intérieur ;

ORDONNE :

Une suspension de fonctions d'un mois, du 25 avril au 25 mai, est infligée au chef d'Anatouu (île Raïvavae), Teehu a

Te Raitira rahi manu anai toru, Tavana no te mau fenua farani i Oeania,

No te parau a te pastrina no Orokena e no te ani raa a te Fantere hau o te fenua nei.

TE PAARE NEI :

Ua tapea rii hia mai, hoi avae le maoro raa, le Teehu a Pofatu toroa tavana no Anatouu (Raïvavae), mai te 25 mai no eperera e tae raa mai i te 25 no me, no

Pofatu, pour avoir fait procéder indûment à une arrestation par un agent du magistrat institué et publié des règlements sans autorisation préalable.

Papeete, le 16 mai 1883.

F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'Intérieur,
GERVILLE-REACHE.

Te Raatira no te pahi ana'i toru, Tavava rahi no te mau fenua fane'i Oteania,
No te parau i faite hia mai e te raatira no te pahi ra o Oro-hena o te ani raa a te Faatere hau o te fenua nei,

TE FAUAE NEI :

O te moni no te tapaa raa i au fau hia e Marino a Toa, toape no Rairoa, e faatohi hia i te na raa e te tavava no Anatonu (Raivavae).

E faore hia te toroa o te mau mutoi tei ore i tia maitai te faatoraa raa.
Te faore hia nei i teieni te mau haapao raa i poro hia e Teebu a Pofatu mai te faatia ore hia i te mau, e tae nos i te mahana e tia maitai ai te parau no tei reira.

Papeete, le 16 no me 1883.

F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'Intérieur,
GERVILLE-REACHE.

Par ordre du Gouverneur en date du 16 mai, pris sur la proposition du Directeur de l'Intérieur :

Le sieur Toa a Pofatu, chef provisoire d'Anatonu (île Raivavae), cesse ses fonctions à compter du 25 mai ;

Les sieurs Pirani a Teutaha, caporal mutoi, et Terani a Tutava, mutoi, nommés à titre provisoire, cesseront leurs fonctions à la même date ;

Le caporal mutoi Toa et le mutoi Pirani reprennent leurs fonctions également à cette date ;

Les instituteurs Teopi et Tuarii sont remplacés par les conseillers Rahai e Taumata et Tiarii a Maraero, dont la nomination provisoire est confirmée ;

Est aussi confirmée la nomination du pilote Tania a Pohe, qui remplace Pohe a Tuame, décédé.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Par décision du Directeur de l'Intérieur du 26 mai, MM. Darsio et C^e ont été autorisés à faire le commerce des poudres, dans les conditions prescrites par l'arrêté du 8 janvier 1881.

Par ordre du Directeur de l'Intérieur en date du 29 mai 1883, M. Villard, commis de 1^{re} classe des contributions, se rendra dans les districts de Tahiti pour vérifier et contrôler les listes des contribuables.

Il est autorisé, sur la demande du trésorier, à toucher toutes contributions arriérées, comme aussi celles de 1882.

No te faue raa a te Faatere Hau o te fenua i te 29 no me 1883, e haere o M. Villard, papai parau no te tubaa matamua i te paeu o te chipa tiau raa moni, e hiopoa haere i te parau iao no te mau taata auau mont avae, i roto i te mau matacina no Tahiti.

Ua faatia hia oia, no pia i te tian raa a te taata mau moni, i te farii i te mau moni matahiti tei ore a i auau hia mai, e oia i toa i te matahiti 1882.

Clôture de l'exercice 1882.

L'Administration a l'honneur de prévenir les fournisseurs, entrepreneurs et autres créanciers du service Local que la clôture de l'exercice 1882 est fixée, conformément aux articles 92 et 93 du décret du 20 novembre 1882 :

Au 20 juin 1883 pour compléter les opérations relatives à la liquidation et au mandatement des dépenses ;

Et au 30 du même mois pour compléter celles relatives au paiement de ces dépenses.

Les créanciers du service Local pour l'exercice 1882 sont invités à produire leurs titres avant le terme fixé du 20 juin 1883, et à se présenter aux caisses du Trésor pour toucher leurs mandats avant le 30 juin.

Elections à la Chambre de commerce.

SCRUTIN DU 24 MAI 1883.

1^{er} tour.

MEMBRES FRANÇAIS.

Électeurs inscrits..... 88
Votants..... 10
Majorité absolue..... 6

Ont obtenu :

MM. Racoul.....	9 voix.	Élu.
Van der Veen.....	3 —	
Zinguerlet.....	3 —	
Ribollet.....	2 —	
Lisarrague.....	1 —	
Huet.....	1 —	
Coulon.....	1 —	

MEMBRES ÉTRANGERS.

Électeurs inscrits..... 99
Votants..... 0

SCRUTIN DU 28 MAI 1883.

2^e tour.

MEMBRES FRANÇAIS.

Électeurs inscrits..... 88
Votants..... 4

Ont obtenu :

MM. Gallien.....	1 voix.	Élu.
Cardella.....	1 —	
Ribollet.....	1 —	
Coulon.....	1 —	

MEMBRES ÉTRANGERS.

Électeurs inscrits..... 99
Votants..... 4

Ont obtenu :

MM. Darsio.....	4 voix.	Élu.
Walker.....	3 —	
Young.....	1 —	d ^e

Courrier entre Papeete et San Francisco.

Il sera procédé, le 8 août 1883, à 2 heures de l'après-midi, dans le cabinet du Directeur de l'Intérieur des Etablissements français de l'Océanie, à Papeete, à l'adjudication de l'entreprise du transport régulier des passagers et de la correspondance entre San Francisco et Papeete et vice versa, pendant trois ans, du 1^{er} janvier 1884 au 31 décembre 1886.

Les offres pourront être faites :

- 1° Pour un service mensuel par bâtiments à vapeur mixtes;
- 2° Pour un service bi-mensuel par bâtiments à voiles de 200 tonneaux;
- 3° Pour un service mensuel par bâtiments voiliers de 300 tonneaux.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au secrétariat de la Direction de l'Intérieur.

II-6

ADMINISTRATION DE LA MARINE

AVIS.

L'administration de la marine aurait besoin de deux agents pour remplir les fonctions de distributeur, l'un au magasin de la marine, à l'Aréate, et l'autre au magasin des subsistances. Chacun de ces emplois comporte une solde de 1,200 francs par an et la ration de vivres. Les personnes désireuses de se faire agréer en cette qualité sont invitées à s'adresser au commissaire aux subsistances et approvisionnements.

2-9

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 31 mai 1883.

LA PLANÈTE "Océana".

La planète n° 224, découverte le 30 mars 1882 par M. l'astronome Palisa, a été, sur sa demande, baptisée le 23 mai 1883 par le Gouverneur, qui lui a donné le nom d'Océana.

Voici le texte de l'acte de baptême, qui sera déposé aux archives de l'Observatoire de Vienne :

« Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie accepte avec reconnaissance l'honneur que veut bien lui faire M. l'astronome Palisa en le choisissant pour parrain de sa planète n° 224, découverte le 30 mars 1882.

« Il donne à cette planète le nom d'Océana, avec le désir que ce nom puisse rappeler à M. Palisa les sincères amitiés qu'il laissera dans les terres lointaines où l'a conduit son dévouement à la science, et pour qu'il perpétue en même temps dans le Livre d'Or de l'Astronomie le souvenir de la visite faite à l'Océanie Française, par la Mission scientifique de « Caroline ».

« Papeete, le 23 mai 1883. »

« F. DES ESSARTS.

L'ECLIPSE DU 6 MAI 1883

RAPPORT FAIT AU BUREAU DES LONGITUDES PAR M. J. JANSSEN

(Comptes rendus, 1882, 2^e semestre)

Le 6 mai de l'année 1883 verra s'accomplir dans les régions lointaines de l'Océanie un des plus rares et des plus importants phénomènes astronomiques du siècle.

Il s'agit d'une éclipse totale du soleil qui emprunte aux positions respectives, bien rarement réalisées, du soleil et de la lune, une durée tout à fait extraordinaire.

Or, dans l'état actuel de la science, on s'est encore pendante les plus importantes questions sur la constitution du soleil et celles des espaces explorés qui l'avoisinent, sur l'existence de ces planètes

hypothétiques que l'analyse de Le Verrier signale en deçà de Mercure, un phénomène qui nous livre, pendant de longues minutes, toutes ces régions soustraites à l'éblouissante clarté du soleil et les rend accessibles à l'observation, est un phénomène de premier ordre.

Nous allons examiner tout à l'heure les conditions dans lesquelles se produira cette rare occultation solaire ; voyons d'abord quel est l'état des questions qui devront être abordées en cette occasion. Une des plus importantes est celle qui regarde la constitution des espaces avoisinant immédiatement les enveloppes actuellement reconnues du soleil.

La grande éclipse asiatique de 1868, qui arriva si merveilleusement à propos, et par sa longue durée, et par la maturité des problèmes qu'on allait aborder, nous permit en quelque sorte de déchirer le voile qui nous cachait les phénomènes existant au delà de la surface cachée de la nature de ces protubérances rosacées qui entourent d'une manière si singulière le limbe du soleil éclipsé.

L'analyse spectrale nous apprend que ce sont d'immenses appendices appartenant au soleil, et formés presque exclusivement de gaz hydrogène incandescent. Presque aussitôt la méthode suggérée par cette même éclipse, et qui permet d'étudier journellement ces phénomènes, révéla les rapports de ces protubérances avec le globe solaire. On reconnut que ces protubérances ne sont que des jets, des expansions d'une couche de gaz et de vapeurs, de 8" à 12" d'épaisseur, où l'hydrogène domine, et qui est à très-haute température, en raison de son contact avec la surface du soleil. Cette basse atmosphère est le siège de fréquentes éruptions de vapeurs venant du globe solaire, et parmi lesquelles on remarque principalement le sodium, le magnésium, le calcium. On doit même admettre que dans les parties les plus basses de cette *chromosphère*, comme elle a été désignée, la plupart des vapeurs qui, dans le spectre solaire, donnent naissance aux raies obscures qu'il nous présente, existent à l'état de haute incandescence.

L'éclipse de 1869, qui fut visible en Amérique, permit en effet de faire l'importante observation, toujours confirmée depuis, du renversement du spectre solaire à l'extrême bord du disque, c'est-à-dire aux points où la *chromosphère* est immédiatement en contact avec la *chromosphère*, phénomène qui ne signifie pas que la *chromosphère* elle-même ne puisse contenir les mêmes vapeurs et concourir à la production des raies spectrales solaires.

Ainsi la découverte d'une nouvelle enveloppe solaire, la nature reconnue des protubérances et la connaissance de leur rapport avec le soleil, enlaidit la conquête d'une méthode pour l'étude journalière de ces phénomènes, tels furent les fruits que donna l'analyse spectrale appliquée à l'étude de cette longue éclipse de 1868.

Mais une éclipse totale nous présente encore d'autres manifestations complètement inexpliquées jusqu'au moment dont nous parlons. On voit, au-delà des protubérances et de l'anneau *chromosphérique*, une magnifique auréole ou couronne lumineuse, d'un éclat doux et de teinte argentée, qui peut s'étendre jusqu'à un rayon entier du limbe obscur de la lune.

L'étude de ce beau phénomène, faite par les méthodes qui avaient donné de si magnifiques résultats, fut immédiatement entreprise, et occupa les astronomes pendant les éclipses de 1869, 1870 et 1871.

Mais l'auréole ou la couronne, bien que constituant un brillant phénomène, possède en réalité une faible puissance lumineuse. De là la difficulté d'obtenir son spectre avec ses vrais caractères. Aussi les astronomes différaient-ils d'abord sur la véritable nature du phénomène. En 1871, et par l'emploi d'un instrument extrêmement lumineux, on parvint à prouver définitivement que le spectre de la couronne contient les raies brillantes de l'hydrogène et la raie verte dite 1475 des cartes de Kirchhoff ; observation qui démontre que la couronne est un objet réel constitué par des gaz lumineux formant une troisième enveloppe autour du globe solaire.

Si, en effet, le phénomène de la couronne était un simple phénomène de réflexion ou de diffraction, le spectre coronal ne serait qu'un spectre solaire affaibli. Au contraire, les caractères du spectre solaire sont ici tout à fait subordonnés, et le spectre est celui des gaz protubérants et de la matière encore inconnue décelée par la raie 1474 (1).

Les éclipses subséquentes de 1875 et 1878, et celle qui vient d'être observée en Égypte, sont venues confirmer ces résultats.

(1) L'un des membres du Bureau des Longitudes (1872) a émis l'idée que l'auréole coronale qui est en dépendance avec la *chromosphère* et la *chromosphère* doit offrir un aspect beaucoup plus tourmenté à l'époque du maximum des taches et des protubérances, puisque les jets d'hydrogène qui y pénètrent sont alors beaucoup plus faibles pendant la dernière période, au moment où les éruptions solaires étaient abondantes, ont confirmé cette prévision.

Mais si la constitution du soleil se dévoile ainsi rapidement, il nous reste encore de grands problèmes à résoudre, et sur cette dernière enveloppe solaire, et sur les régions qui l'avoisinent.

Tout d'abord, les innombrables appendices que la couronne a présentés pendant quelques éclipses ont-ils une réalité objective, et sont-ils une dépendance de cette immense atmosphère coronale, ou plutôt ne seraient-ce pas des essaims de météorites circulant autour du soleil, ainsi que la suggère un des membres du Bureau?

N'oublions pas la lumière zodiacale, dont il reste à déterminer les rapports avec ces dépendances du soleil.

Mais ces problèmes importants ne sont pas les seuls que nous devons actuellement aborder pendant les occultations du globe solaire. Les régions qui nous occupent renferment-elles une ou plusieurs planètes qui l'illumination de notre atmosphère, si vive dans le voisinage du soleil, nous aurait toujours dérobées? Le Verrier a récemment examiné cette question, et ses travaux amilytiques l'avaient conduit à admettre leur existence.

D'un autre côté, plusieurs observateurs ont annoncé avoir assisté à des passages de corps ronds et obscurs devant le soleil; mais ces observations sont loin d'être certaines. La surface du soleil est souvent le siège de petites taches très-rondes qui apparaissent et disparaissent dans un temps souvent assez court pour simuler le passage de corps ronds devant cet astre.

La question a une importance capitale; aussi préoccupe-t-elle actuellement, à juste titre, tous les astronomes.

L'analyse de Le Verrier doit-elle enrichir le monde solaire vers ses régions centrales, comme elle l'a fait avec un si magnifique succès pour ses limites les plus reculées?

Pour résoudre le problème dont la solution incombe encore plus particulièrement à l'astronomie française, nous n'avons que deux moyens : l'étude attentive de la surface solaire, ou l'examen des régions circumsolaires quand une éclipse nous en rend l'exploration possible. Ce dernier moyen semble le plus efficace, mais à la condition que l'occultation sera assez longue pour permettre une exploration minutieuse de toutes les régions où le petit astre peut être rencontré.

Voilà ce qui donne une importance capitale à l'éclipse du 6 mai 1883, une des plus longues du siècle.

Examinons actuellement les circonstances de cette grande éclipse, et les moyens qu'il conviendrait d'employer pour son observation. L'éclipse totale du 6 mai 1883 aura une durée de six minutes au point où la phase est maximum (5° 59') : c'est un temps triple de celui des éclipses ordinaires.

La ligne centrale est tout entière comprise dans l'Océan Pacifique. Sur et l'on ne peut espérer l'observer que dans les îles de cet océan.

Après une étude attentive de la question, il nous a paru que deux îles se prêtait à peu près également bien à l'observation : ce sont les îles Flint et Caroline.

L'île Flint (lat. 11° 25' 43" et long. 154° 8' 0") est la plus rapprochée de la ligne centrale. Le calcul donne pour la durée de la totalité dans cette île 5" 33". L'île Caroline est par 152° 26' 0" et 9° 14' S.; la durée de la totalité y sera de 5" 20", c'est-à-dire seulement 13" de moins qu'à l'île Flint.

On voit que les conditions astronomiques du phénomène sont extrêmement favorables dans ces îles, et c'est à ces stations que nous proposerons au Bureau d'envoyer une expédition.

Cette expédition partirait de Paris, se rendrait à New-York, traverserait le continent américain à l'aide du chemin de fer qui va à San Francisco, et là elle trouverait un paquebot — service français qui va être établi (1) — qui la conduirait aux îles Marquises. Là un navire de guerre de la station française la prendrait, et il lui déposerait chaque fraction de l'expédition à l'île Caroline et à l'île Flint. Ce navire, qui d'ailleurs serait pourvu de tout ce qui est nécessaire pour l'établissement des stations, la sûreté et le vivre des observateurs, ne quitterait ces parages que pour ramener la mission à Tahiti, où nos envoyés trouveraient des moyens de transport pour effectuer leur retour, soit par la voie d'aller, soit, ce qui semblerait préférable, par la voie de l'Australie.

(1) Ce projet ne s'est pas réalisé; de là une modification dans l'itinéraire tracé ici.

Une lettre de La Tour d'Auvergne.

Le Finistère, de Quimper, publie une lettre inédite de La Tour d'Auvergne, communiquée par M. le commandant Fay à la Société archéologique du Finistère.

Cette lettre est datée du 1^{er} nivôse au II (21 décembre 1793);

elle est adressée des avant-postes, sous Fontarabie, à un jeune parent, chef d'artillerie à Mézières.

Nous la reproduisons, en conservant l'orthographe du texte :

1^{er} Nivôse 1793, 2^e de la République française, une indivisible et éternelle.

Je reçois, mon cher parent, avec un plaisir infini de vos nouvelles de Mézières, après trois années de séparation; je vous écris de Bayonne, il y a près de dix-huit mois, par un jeune homme des environs de Bay qui me fit accroire qu'il allait se faire examiner à Chalon pour entrer dans l'artillerie; mais j'ai su depuis qu'il tint une autre route et qu'il passa lâchement aux émigrés. Je suis bien étonné que vous ne soyez encore qu'étranger dans votre corps, où il me semblait que vous auriez dû être aussi avancé que je le suis dans le mien, c'est-à-dire capitaine.

Mais n'avez-vous pas adressé votre lettre sous la désignation de *général*; mes talents ne sont pas de ceux qui meurent à ce grade, et il y a apparence que j'en parviendrais jamais, ma santé et mes forces physiques étant presque entièrement épuisées, et ma vie surtout s'éloignant de jour en jour. J'achève mes 32 ans de service y compris 5 campagnes, dont 3 au service de la République, ayant toujours été employé à la tête des grenadiers, aux avant-gardes de l'armée, ou aux avant-postes. Aussi le temps m'a-t-il couronné de ses lauriers; ma belle chevelure est aujourd'hui blanche comme neige. J'ai la certitude d'un congé d'hiver dont je dois profiter dans les premiers jours de janvier et que je compte passer dans ma chaumière de Lampaul, et en partie chez ma nièce.

Mon faible patrimoine a été séquestré comme si j'avais émigré, et tandis que je combattais pour ma patrie; vous voyez que je n'ai pas été exempt pour un part de quelques tribulations, mais je les compte pour rien, si j'ay le bonheur de voir triompher la cause glorieuse que j'ay embrassée, celle de la liberté et de l'égalité; je ne varierai jamais pour ces sentiments que j'ay toujours eu au profond de mon cœur.

Notre armée se maintient dans une position respectable vis-à-vis des Espagnols, quoiqu'inférieure en nombre à celle de nos ennemis. Je suis bien fâché, mon cher parent, que ma position ne me permette pas de pouvoir accourir au-devant de vos besoins, mais je me trouve dans la nécessité moi-même d'emprunter pour faire ma route. Les assignats ayant perdu jusqu'à ce moment 50 p. 0/0 à Bayonne, et ne recevant pas de secours de chez moi, je me suis vu réduit à faire, à pied et sans domestique, les trois campagnes que je viens d'accomplir; ne croyez pas que ce soit difficile de ma part; vous me connaissez assez pour être bien assuré que de pareils moyens ne sont pas de ceux d'un caractère tel que le mien.

Comment avez-vous pu imaginer que les brigands de la Vendée aient pénétré jusqu'à Carhaix? J'ay trop de confiance dans la valeur et le républicanisme de mes concitoyens et de mes compatriotes les Bas-Bretons pour me prêter à croire qu'ils consentent jamais à retourner sous le honteux joug de l'esclavage.

Souffrez de certaines privations, soyons pauvres, mais sachons apprécier aujourd'hui notre existence; moral comme elle doit être sentie de l'homme qui a de l'éducation dans l'âme, et tenons jusqu'à la mort à nos serments, à notre foi donnée à la patrie.

Votre parent et frère en Révolution,

Le Républicain

LA TOUR D'AUVERGNE CORRET,

Capitaine dans la 118^e demi-brigade d'infanterie, Commandant les Compagnies détachées aux avant-postes de l'armée des Pyrénées orientales sous Fontarabie.

« Cette lettre, » remarque M. le commandant Fay dans un commentaire digne du sujet « est une page d'histoire. La Tour d'Auvergne a pris, sans s'en douter, le soin de se peindre lui-même. Ce portrait ressemble à celui qui nous a été transmis par la tradition; nous y retrouvons le philosophe antique, le soldat modeste et résigné aux souffrances du métier, ainsi que le patriote austère qui place au-dessus de tout l'amour et la gloire de son pays, malgré l'injustice dont il est victime. En lisant sa lettre, il semble que de ce passé déjà lointain, arrive jusqu'à nous le souffle ardent du patriotisme qui animait celui dont la bravoure fut honorée du titre de Premier Grenadier de France, distinction qui, après sa mort, cessa d'être accordée même aux plus braves de notre ancienne armée. »

(Phare de la Loire.)

Le « Great Eastern » de l'antiquité.

Athènes, le célèbre grammairien grec, parle dans ses écrits d'une galère construite sous la direction d'Archimède, à la prière d'Héron II, roi de Syracuse, qui régna vers l'an 275 avant Jésus-Christ. La description qu'il en donne pour nous étonner après les prodiges des constructions navales de nos jours.

C'était un navire à vingt rangs de rames. Cette masse énorme fut affermie de tous côtés avec de gros clous de cuivre qui pesaient dix livres et plus. L'intérieur avait trois corridors, dont le plus bas conduisait au fond de cale, où l'on descendait par degrés. Un autre conduisait aux appartements. Le premier, et le plus haut, menait au logement des soldats.

Le corridor du milieu on trouvait, à droite et à gauche, des appartements au nombre de trois, dans chacun desquels il y avait quatre lits pour des hommes. L'appartement des patrons et des matelots avait quinze lits et trois salles à manger, dans la dernière desquelles, qui était à la poupe, on faisait la cuisine. Tous les parés de ces appartements étaient composés de petites pièces rapportées de différentes couleurs, ou étaient représentés l'Iliade d'Homère. Les planchers, les fenêtres, et tout le reste, étaient travaillés avec un art merveilleux et embellis de toutes sortes d'ornements.

Au plus haut corridor il y avait un gymnase et des promenades proportionnées à la grandeur du navire. On voyait là des jardins et des plantes de toute espèce, d'un arrangement merveilleux. Des tuyaux, les uns de terre cuite, les autres de plomb, portaient l'eau tout autour pour les arroser. On y voyait, outre cela, des bœufs de lierre blanc et de vigne, dont les racines étaient dans de grands tonneaux pleins de terre. Ces tonneaux étaient arrosés de la même manière que les jardins. Les bœufs faisaient ombre aux promenades.

Ensuite on trouvait l'appartement de Vénus, à trois lits, dont le pavé était composé d'agates et d'autres pierres précieuses, les plus belles qu'on avait pu trouver dans l'île. Les murs étaient et le toit étaient de bois de cyprès. Les fenêtres étaient ornées d'ivoire, de peintures et de petites statues.

Dans un autre appartement on avait une bibliothèque, au haut de laquelle, en dehors, on avait placé un cadran solaire.

Il y avait aussi un appartement à trois lits pour les bains, où se voyaient trois grandes chaudières d'airain, et une laingière faite d'une seule pierre de différentes couleurs. La baignoire contenait deux cent cinquante pintes. A la proue était un grand réservoir d'eau qui contenait cent mille pintes.

Tout autour du navire on voyait, en dehors, des Atlas de neuf pieds de haut qui soutenaient les hauts bords. Ils étaient à une égale distance les uns des autres. Le navire était encore orné de peinture magnifique.

On y voyait huit tours proportionnées à sa grosseur : deux à la poupe, deux d'égalé grandeur à la proue, et quatre au milieu du vaisseau. Sur ces tours étaient des parapets par lesquels on pouvait jeter des pierres sur les vaisseaux ennemis qui auraient trop approché. Chaque tour était gardée par quatre jeunes hommes armés de pied en cap et par deux archers. Tout le dedans des tours était plein de pierres et de trait.

Sur le bord du vaisseau, bien plus enclenché, était une espèce de rempart sur lequel on avait dressé une machine à jeter des pierres, faite par Archimède. Elle jetait une pierre d'environ trois cent livres et une flèche d'environ dix-huit pieds à la distance de cent vingt-cinq pas.

Le navire avait trois mâts, à chacun desquels étaient deux machines chargées de pierres. Là étaient aussi des crocs et des masses de plomb pour jeter sur ceux qui approchaient. Tout le bâtiment était environné d'un rempart de fer pour empêcher ceux qui voudraient venir à l'abordage. Tout autour du navire étaient disposés des corbeaux de fer qui, étant lancés par des machines, accrochaient les vaisseaux des ennemis et les approchaient du navire, d'où on pouvait les scier facilement. Sur chacun des bords se tenaient soixante jeunes hommes armés de pied en cap ; un pareil nombre défendait les mâts et les perrons.

Quoique la sentine fut extrêmement profonde, un seul homme la valait, avec une machine à vis, inventée par Archimède.

Le prince, ayant appris qu'il n'y avait point de port en Sicile qui pût contenir cet énorme vaisseau, résolut d'en faire présent à Ptolémée, roi d'Egypte. Il le fit emmener vers Alexandre, chargé de soixante mille muids de blé, de dix mille grands vases de terre pleins de poisson salé, de vingt mille quintaux pesant de chair salée, et de vingt mille grands fardeaux de différentes herbes, sans comprendre les vivres pour tout l'équipage.

On ne dit pas qu'une sentinelle merveilleuse se soit devenue. Elle a fini sans doute, « l'épave énorme », par rouler au milieu des flots noirs, ainsi que notre grand poète a prédit qu'il en arriverait un jour au *Great Eastern* moderne.

FAITS DIVERS

L'observatoire de Pulkovo, créé en 1839 par le czar Nicolas, et doté d'instruments astronomiques de premier ordre, va recevoir très-prochainement un télescope gigantesque, le plus puissant qui ait encore été construit. On travaille depuis plus d'un an à ses

lentilles. La *Revue Britannique* assure que « l'instrument aura 45 pieds de longueur et que le diamètre de l'objectif, sans y comprendre la place des montures, sera de 30 pouces ». L'immense lunette sera installée au sud-ouest du bâtiment principal de l'observatoire, sur une tour mobile en fer. Un journal russe n'hésite pas à affirmer que le nouveau télescope de Pulkovo ne mettra pas la lune, pour l'œil des astronomes, qu'à une distance de 38 lieues de la terre.

— Il y a quelque temps, or a vu dans les rues de Londres un tricycle marchant au moyen de l'électricité. Celle-ci était fournie par des accumulateurs actionnant un électro-moteur d'un quart de cheval. La lumière de la lanterne était également d'origine électrique. Un jour viendra, sans doute, où nous aurons chacun, à bas prix, notre véhicule muni par l'électricité. Avec ce système économique, point n'est besoin de cheval, de cocher, de fourrage, d'avoine, de remise, d'écurie. Chacun pourra ainsi rouler carrosse à peu de frais.

— La récolte de coton dans le monde entier est de 8,500,000 balles de 450 livres chacune. Ces 3 milliards 825 millions de livres sont de provenances suivantes : Etats-Unis, 78 pour cent, Indes orientales 15 p. c., Egypte 5 p. c. et Brésil 2 p. c. La Georgie avait, en 1870, 34 fabriques de coton ; en 1880, elle en possédait 40, et en 1882, 53, ce qui indique une augmentation de 60 p. c. En 13 ans, le nombre de bras employés dans les fabriques de Georgie s'est accru de 2,846 à 10,434, c'est-à-dire de 265 pour cent, et la valeur des produits de 3,640,973 à 10,000,000 de piastres.

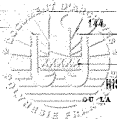
— Une nouvelle et très originale utilisation scénique de l'électricité vient d'obtenir dans un théâtre de Londres un grand succès : dans un ballet 26 danseuses portaient chacune une petite lampe à incandescence Swan, dissimulée dans les fleurs qui ornaient leur chevelure. Une pile mignonnette, dont le poids ne dépassait pas 1/2 livre, et suspendue dans les plis de la robe, alimentait ces petites lampes, dont l'effet était absolument féerique.

— Il résulte d'un rapport officiel que dans l'Inde, pendant l'année 1881, 18,670 personnes ont été tuées par des serpents et 2,757 dévorées par les bêtes féroces ; 43,699 têtes de bétail ont été détruites par les serpents et les bêtes féroces. Dans le même intervalle, 254,968 serpents et 15,274 bêtes féroces ont été détruits. Le gouvernement a dépensé une somme de 102,810 roupies en primes offertes pour la destruction de ces animaux nuisibles.

— Colon est très-animé. La Compagnie du canal a commencé à se servir du quai de Folk's River pour décharger du bois et du charbon. Toutes les semaines arrivent de grandes quantités de bois. La Compagnie du canal construit de nombreux édifices, usines, bureaux, ateliers, dépôts de locomotives, logements d'employés et d'ouvriers, etc. Elle vient de terminer un atelier de machines qui contient les instruments les plus perfectionnés. On peut y faire promptement toutes les réparations imaginables. La Compagnie du canal emploie dans ses trois stations de Folk's River, Monkey Hill et Colon un chiffre d'ouvriers égal à toute la population antérieure de Colon. Chaque steamer amène du monde. Cependant les objets de première nécessité n'ont pas varié depuis, et les spéculateurs s'en plaignent. (La Estrella de Panama.)

— D'après le septième rapport annuel du ministre de l'instruction publique au Japon, il existe actuellement, dans ce pays, 28,025 écoles, dont 16,710 publiques et 11,315 privées. Le nombre des hautes écoles est de 107 publiques et 677 privées. Outre ces établissements, le Japon compte un grand nombre de jardins d'enfants. Les écoles privées jouent un rôle très-important dans l'éducation et la vie nationale. Beaucoup d'élèves les reçoivent des centaines d'étudiants attirés par la réputation d'un seul maître, comme autrefois, on venait de tous côtés entendre les leçons d'Abeillard à l'Université de Paris.

— Le docteur Schomburgk, le savant directeur du Jardin botanique d'Adélaïde, vient de publier un rapport sur la découverte d'un nouveau paracétol qui semble avoir un grand succès en Australie. Il s'agit des feuilles d'une plante nommée *Le Duboisia pitturi*, croissant dans l'intérieur de l'île et qui, séchées, possèdent des propriétés semblables à celles de l'opium et du tabac. L'agent actif que ces feuilles fournissent et un alcaloïde volatil, semblable à la nicotine et auquel on a donné en Australie le nom de pitturine. Le *Duboisia pitturi* n'est pas du reste inconnu en Europe, où la science en a extrait un liquide qui, sous le nom de duboisine, est un puissant curatif dans plusieurs affections des yeux.



PARTIE LITTÉRAIRE

HISTOIRE D'ALADDIN

OU LA LAMPE MÉRveilleuse.

(Suite.— Voir le précédent numéro.)

E PARAU NO ARATINI

OIA HOI TE MOHI MAERE HIA.

(O mori iho. — Ahio i te numero i mau'e i teie.)

La mère d'Aladdin n'était pas en état de répondre. Sa vue n'avait pu soutenir la figure hideuse et épouvantable du génie, et sa frayeur avait été si grande dès les premières paroles qu'il avait prononcées qu'elle était tombée évanouie.

Aladdin, qui avait déjà eu une apparition à peu près semblable dans le caveau, sans perdre de temps ni de jugement, se saisit promptement de la lampe, et en supplantant au défaut de sa mère, il répondit pour elle d'un ton ferme : « J'ai faim ; apporte-moi de quoi manger. » Le génie disparut, et un instant après il revint chargé d'un grand bassin d'argent, qui lui portait sur sa tête, avec douze plats couverts de même métal, pleins d'excellents mets arrangés dessus, avec six grands pains blancs comme neige sur les plats, deux bouteilles de vin exquis et deux tasses d'argent à la main. Il posa le tout sur le sofa, et aussitôt il disparut.

Cela se fit en si peu de temps, que la mère d'Aladdin n'était pas encore revenue de son évanouissement quand le génie disparut pour la seconde fois. Aladdin, qui avait déjà commencé à lui jeter de l'eau sur le visage sans effet, se mit en devoir de recommencer pour la faire revivre ; mais soit que les esprits qui s'étaient dissipés se fussent enfin réunis, ou que l'odeur des mets que le génie venait d'apporter y eût contribué pour quelque chose, elle revint dans le moment. « Ma mère, lui dit Aladdin, cela n'est rien ; lève-toi et venez manger : voici de quoi vous remettre le cœur et en même temps de quoi satisfaire un grand besoin que j'ai de manger. Ne laissez pas refroidir de si bons mets et mangeons. »

La mère d'Aladdin fut extrêmement surprise quand elle vit le grand bassin, les douze plats, les six pains, les deux bouteilles et les deux tasses, et qu'elle sentit l'odeur délicate qui s'exhalait de tous ces plats. « Mon fils, demanda-t-elle à Aladdin, d'où nous vient cette abondance, et à

Aita roa i nenehehe noa'e i te metua vahine o Aratini i te pihai raa 'tu. E aore aloa hoi i nenehehe ia'na i te hio raa 'tu i te tino raria et te mehameha o taua tuputupu raa, e no te rahi o to'na matau i na parau matamoa na'na, mairi roa tura oia i raro e haatuaa hia 'tura. No te mea rā uia i te atura o Aratini i te hoe mea mai tei reira 'toa te huru i te fa'raa mai i mau'e i to'na aro i roto i te ana rā, i reira rā, hara aera oia i taua mbi rā ; e j te mono rā oia oia i te hape o to'na rā metua vahine, puoi atura oia mai te roto iho maitai : « Te pohe nei uia i te poia, alai mai oe i te mea na'u. » Moe atura taua tuputupu rā, e aore i mooro rā, hoi faahou uia rā e hoe fahi rahi aro i nia i te upoo e hoe ahuru meriti rarahi farii maa, e moni ana, uā i roa i te mau maa maitai o tei faanoa maitai hia i pia iho e na faaroo rarahi nouo maitai e ono mai te hiena rā ; e piti hoi tau mohina uaina hara rā i te maitai, e na au'a aro e piti i te alai alai rāa mai i roto i te rima. 'Tu maira oia i te tōa 'toa rā o taua mau mea rā i nia i te tofa e i reira rā moe atura oia.

No te mea rā, aita roa 'tu i maoro noa'e taua mau mea rā i te rāve rāa hia, alai i te metua vahine o Aratini oia mai i to'na rā haatuaa rā hia i he'i faahou mai ai taua tuputupu rā i te piti o te hoi rāa maa. 'Ua piti na hoi o Aratini i to'na matau i te pape mai te faufaa ore ; e no re'na, tamata faahou atura oia i tei reira rāvea ci faaora ia'na ; e riro rā, no te mea 'ua amui faahou aore te mau maa nāo i purari i te matamoa rā, e no te hana 'toa i te mau maa i alai hia mai taua taata talahulu rā i maitai hui ai oia, o roa mairi hoi oia i roto i taua taine rā. Parau atura o Aratini ia'na : « E tau metua vahine, eaha oe e faia i lena, a fia mai i nia e haore i mau'e e tamaa : teie te maa e anananea i te au, e pee atoa i hoi to'u nei poia rahi. Eaha taua e vahia i teie mau maa maitaitai ia tofoe, e amū rā taua. »

« Ua mairi rahi roa no te metua vahine o Aratini i te hio rāa i te fahi rahi, na meriti hoe ahuru e ma'piti, na faaroo cono, na mohina uaina e piti, e na au'a e piti, e ia hoi oia oia i te hana nouanoa i pupu noa mai i rapae no roto mai i taua mau meriti maa rā. Ua itura oia i Aratini : « E tau tamaiti, no hea mai teie maa rahi, e o vai rā hoi teie taafa hamani maitai ia

qui sommes-nous redevables d'une si grande liberté? Le sultan aurait-il eu connaissance de notre pauvreté et aurait-il eu compassion de nous? — Ma mère, reprit Aladdin, mettons-nous à table et mangeons; vous en avez besoin aussi bien que moi; je vous le dirai quand nous aurons déjeuné. » Ils se mirent à table, et ils mangèrent avec d'autant plus d'appétit que la mère et le fils ne s'étaient jamais trouvés à une table si bien fournie.

Pendant le repas, la mère d'Aladdin ne pouvait se lasser de regarder et d'admirer le bassin et les plats, quoiqu'elle ne sût trop distinctement s'ils étaient d'argent ou d'une autre matière, tant elle était peu accoutumée à en voir de pareils; et, à proprement parler, sans avoir égard à leur valeur qui lui était inconnue, il n'y avait que la nouveauté qui la tenait en admiration, et son fils Aladdin n'en avait pas plus de connaissance qu'elle.

Aladdin et sa mère, qui ne croyaient faire qu'un simple déjeuner, se trouvèrent encore à table à l'heure du dîner. Des mets si excellents les avaient mis en appétit, et pendant qu'ils étaient chauds, ils crurent qu'ils ne seraient pas mal de joindre les deux repas ensemble et de n'en pas faire à deux fois. Le double repas fut, il leur resta non-seulement de quoi souper, mais même assez de quoi en faire deux autres repas aussi forts le lendemain.

Quand la mère d'Aladdin eut desservi et mis à part les viandes auxquelles ils n'avaient pas touché, elle vint s'asseoir sur le sofa auprès de son fils. « Aladdin, lui dit-elle, j'attends que vous satisfassiez à l'impatience où je suis d'entendre le récit que vous m'avez promis. » Aladdin lui raconta exactement tout ce qui s'était passé entre le génie et lui pendant son évanouissement jusqu'à ce qu'elle fut revenue à elle.

(La suite au prochain numéro.)

taua? Ua ite aenei paha: te arii i te rahi o te taua reve, e ua aroha mai nei paha oia ia taua? Tao maira o Aratini : « E tau metua vahine, e tamaa taua ; na' poia oe na mai ia'u atoa nei ; na' uo e parau atu i tei reira, ia paia'e taua. » Tamaa 'tura rā, e no te mea ; a itea to taua mau rā i te maa maitaitai mai tei reira te huru, amū aera te metua vahine et te tamaiti i taua mau maa rā mai te au maitai.

« A tamaa' i rāua, aita roa 'tu ia te metua vahine o Aratini i fu noa'e i te umere rāa e i te hio rāa i te farii e i te mau meriti rarahi farii maa, mai te papu ore oia e, e ario aei e e huru e atu aei, no te mea aore ā oia i tei reira huru e, ia parau hia te parau mau rā, mai te haapao ore bo'a 'tu i te huru mau o te hoo no taua mau taua rā, o tei ore roa oia i te noa'e, alai 'tu ia e mea ē a'e i tupu ai to'na rā faahiaha, maori rā e, no te huru api ta'na e ite rā ; hoe atoa rā hoi huru mau to Aratini i te te metua vahine i te hio rā i taua mau mea rā.

« Ua mairi hoi o Aratini et te metua vahine, e hoe noa hio ia taua tamaa rāa, maori rā e, o te tamaa rāa poiopi, ia tae rā i te hora e amū ai i te mau rāa ahiahi, tamaa faahou atura rāa. No te maitaitai o te maa, rahi i to'na 'tura ia taua amū rā, e te vai mahacahana noa rā te maa, i maao ai rāua e e amui i taua na amū rāa e piti rā hoe noa'e, eaha e piti a'e tamaa rāa. Ia paia rā rāua i te maa i haapao hia no na amū rāa e piti rā, toe noa' tūrā te maa, e navai faahou e piti tau amū rāa rarahi ia poiopi a'e.

Ia hope i te rāve hia e i te faa-faa ē hia e te metua vahine o Aratini i mau meriti pūa i toe mai ia rāua, haere mairi oia parahi i nia i te tofa i pihaiho i ta'na tamaiti. Na o maira ia'na : « E Aratini, te tiai nei uia i haamaururu mai oe ia'u, i to'u nei maa i te faaroomai mairi rāa e tae roa mai rā i teie nei i te faaroo rāa 'tu i te parau ta'oe e faatia mairi 'u. » Faatia mairi maira o Aratini i te mau mea 'toa i rāve hia e i te tūpu i rotope ia'na e te tuputupu, a noubi ai te metua vahine e tae roa 'tu ai i te taimi e roa faahou ai oia rā.

(Et te Pōa i mau nei te rahi no mau iho.)